

# Les *casati* de la cathédrale Saint-Étienne de Besançon XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles

Laurence DELOBETTE

---

À Pascale (†)

En 1225, le comte Étienne de Bourgogne prête par écrit hommage à l'archevêque de Besançon, Jean Halgrin (1225-1227) : « Au révérend Père et seigneur Jean, par la grâce de Dieu archevêque de Besançon, Étienne, comte de Bourgogne, salut. Par les présentes lettres, nous signifions à votre Paternité que toutes les fois que nous avons reçu notre chasement de la part de vos prédécesseurs, nous leur en avons fait hommage et fidélité à cause de l'église métropolitaine de Saint-Étienne de Besançon, dont dépend ce chasement. Dernièrement, lorsque vous nous l'avez remis, si vous vous souvenez bien, nous l'avons expressément déclaré : 'Par votre main et celles de vos prédécesseurs, nous sommes devenus et nous sommes *casati* de l'église Saint-Étienne. La mort venue, nous aussi, et les autres *casati*, nous devons être inhumés et déposés dans cette église, comme dans le sein de notre mère, afin que nous ne nous ayant pas eus vivants, elle nous possède une fois décédés. Sur cela nous rendons témoignage à la vérité ». Pour le comte Étienne et les autres vassaux ou *casati*, la fidélité à l'Église de Besançon s'exprime de façon particulière par l'obligation d'être inhumé à Saint-Étienne. En 1225, comme le précise le comte, il renouvelle par écrit un serment déjà prêté oralement à l'archevêque et à ses prédécesseurs. Selon

l'érudit François-Ignace Dunod de Charnage, ce type de fief existe dans d'autres diocèses : « Les cathédrales de Toulouse, Langres et Orléans avoient des vassaux *casatos* pour une cause semblable »<sup>1</sup>. À ma connaissance, cela n'est pas vérifié<sup>2</sup>. Le fief de sépulture est, semble-t-il, propre à l'église Saint-Étienne de Besançon. Une tradition séculaire de séparation entre la ville et le monde des morts et de nombreux canons conciliaires proscrivent pourtant l'inhumation des fidèles à l'intérieur des églises. Il est vrai que des exceptions ont toujours été ménagées pour certains « fondateurs » ou « défenseurs » des lieux sacrés<sup>3</sup>.

L'institution des *casati* date du XI<sup>e</sup> siècle et de l'épiscopat de Hugues de Salins (1031-1067), au moment où la cité de Besançon est constituée en seigneurie de l'archevêque. Celui-ci obtient que les principaux occupants des « terres de Saint-Étienne » se reconnaissent vassaux de l'Église bisontine et lui prêtent hommage<sup>4</sup>. Lorsque meurt en septembre 1057 le comte Renaud I de Bourgogne, fils d'Otte-Guillaume, il est enterré dans la cathédrale, au terme de funérailles probablement présidées par le prélat<sup>5</sup>. À cette date, l'église, qui a donné son nom à la montagne sur le sommet de

1. DUNOD DE CHARNAGE Fr-I., *Histoire de l'Église, ville et diocèse de Besançon*, Besançon, 1750, t. I, p. 122.

2. Cf. BERNARD A., *La sépulture en droit canonique du décret de Gratien au Concile de Trente*, Paris, 1933, p. 28, n. 2 : « Les ouvrages consacrés à l'histoire religieuse de Toulouse, Langres et Orléans ainsi qu'à leurs cathédrales sont muets sur ce point ».

3. La législation canonique interdit en principe l'inhumation à l'intérieur de l'église ; des exceptions sont réservées pour les ecclésiastiques et les fondateurs des églises et leurs descendants ; cf. LORCIN M.-Th., « Choisir un lieu de sépulture », dans ALEXANDRE-BIDON D., TREFFORT C., *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Lyon, 1993, pp. 245-252 ; SAPIN Chr., « Dans l'église ou hors l'église, quel choix pour l'inhumé ? », *Archéologie du cimetière chrétien, Actes du deuxième colloque A.R.C.H.E.A.* (Orléans, 29 septembre-1<sup>er</sup> octobre 1994), GALINIÉ H. et ZADORA-RIO E. [dir.], Tours, 11<sup>e</sup> supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*, 1996, pp. 65-78 ; SCHOLZ S., « Das Grab in der Kirche. Zu einem theologischen und rechtlichen Hintergründen in Spätantike und Frühmittelalter », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, 115, 1998 (*Kanonistische Abteilung*, LXXXIV), pp. 270-306.

4. VREGILLE B. de, *Hugues de Salins, archevêque de Besançon (1031-1066)*, 1976, Atelier national de reproduction des thèses, Université de Lille III (cité désormais : *Hugues de Salins*) p. 377.

5. VREGILLE B. de, *Hugues de Salins*, p. 260. Le comte Renaud donne aux églises Saint-Jean et Saint-Étienne une coutume dans la pôte de Cussey ; en contrepartie, les chanoines prient pour son âme et pour celles des siens. Cf. DUNOD DE CHARNAGE F.-I., *op. cit.* t. I, p. 122 : « Rainaud I, comte de Bourgogne, contemporain de l'Archevêque Hugues I, se fit vassal de cette Église, pour avoir dans son grand vestibule un tombeau de Famille, dans lequel lui et la plupart de ses descendants furent inhumés. On appella ce sepulchre *casale Comitum*, parce qu'il avoit été donné à titre de fief et qu'il engageoit à des devoirs. »

laquelle elle est située, vient d'être reconstruite. Dans le contexte de la réforme grégorienne, qui se traduit à Besançon par une impulsion nouvelle donnée au mouvement canonial, Hugues de Salins pourvoit le lieu qui ne possédait pas de clergé propre d'un chapitre de chanoines. Le sanctuaire abrite en outre de nombreuses reliques, dont le bras du Protomartyr <sup>6</sup>, à la puissance rédemptrice reconnue. L'ensevelissement des *casati* dans ce véritable pôle de sainteté relève ainsi de l'inhumation privilégiée.

Alors que l'édifice est au comble de sa richesse et de son rayonnement <sup>7</sup>, – avant d'être entièrement rasé au moment de la conquête française en 1674 –, des érudits, en particulier Jean-Jacques († 1673) et Jules Chifflet († 1676) relèvent des centaines d'inscriptions et rassemblent nombre de textes relatifs à l'histoire de la cathédrale. Ils laissent des ouvrages imprimés, tel le *Vesontio*, et des manuscrits dont certains demeurent inachevés, comme les *Menues observations pour l'histoire du Comté de Bourgogne et l'Histoire des comtes de Bourgogne*. À ces sources s'ajoutent notamment des obituaires et des testaments.

Ces documents permettent de rechercher l'identité de ceux qui dans la société noble du comté de Bourgogne bénéficient du privilège d'inhumation à Saint-Étienne. Il est aussi possible de localiser et de décrire en partie l'équipement des tombeaux des *casati* et d'étudier comment ce sanctuaire urbain se révèle particulièrement adapté à l'évolution de la piété, au souvenir des morts et à l'entretien de leur *memoria* par les vivants.

### Les *casati*

En 1116, lorsque l'empereur Henri V s'adresse au comte Renaud de Bourgogne et à sa mère Béatrix, aux sires Thibaud de Rougemont, Richard de Montfaucon, Aymon de Faucogney, Richard de La Roche, Guillaume de Roulans, Jérôme de Ruffey, Étienne de Traves, au comte Thierry de Montbéliard et à tous les *casati* de l'église de Saint-Étienne pour leur recommander de la

---

6. Au Moyen Âge, une relique du saint est enchâssée dans un reliquaire d'or et d'argent en forme de bras et une autre enfermée dans le maître-autel.

7. Cf. cette mention du début du XVII<sup>e</sup> siècle : « L'église de Saint-Étienne est bâtie au-dessus de la montagne, et ornée de fort belle architecture, enrichie de marbre blanc et noir, comme aussi de très beaux ornements » ; *État de ce qui s'est passé à Besançon depuis 1612, Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté publiés par l'Académie de Besançon* (désormais : *Documents inédits*), t. IX, p. 200.

défendre et de sauvegarder ses intérêts, ainsi qu'ils l'ont fait par le passé dans toutes les occasions, cela ne signifie pas que ces seigneurs aient tous compté parmi les *casati*, au sens précis du terme <sup>8</sup>. À l'origine, au XI<sup>e</sup> siècle, ceux-ci sont constitués des seuls comtes de Bourgogne, les premiers personnages laïcs du diocèse <sup>9</sup>. Par la suite, il s'y ajoute d'autres lignages liés au pouvoir épiscopal. Un *ordo* daté du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle énumère les noms de ceux à qui s'est étendue l'obligation d'élire sépulture à Saint-Étienne : « De casatis et obitu ipsorum, hoc est de comite Burgondie, de domino Montis Falconis, de vice comite Bisuntino, de domino de Abans » <sup>10</sup>. Il s'agit ainsi des sires de Montfaucon, des vicomtes de Besançon et des sires d'Abans, soit un total de quatre familles nobles, en comprenant celle des comtes.

Selon le même *ordo*, l'inhumation des *casati* à Saint-Étienne constitue une obligation à laquelle ceux-ci ne peuvent se soustraire : « Casati bisuntini non possunt eligere sepulturam suam non in cimiterio bisunt. secundum quod continetur in privilegiis papalibus » <sup>11</sup>. Sur le manuscrit, le verbe *possunt* est rayé, remplacé dans l'interligne par *debent*. Cette hésitation est à rapprocher d'un nombre relativement important de dérogations. Le tableau suivant procure la liste des membres de la famille comtale de Bourgogne inhumés à Saint-Étienne comme *casati* <sup>12</sup>.

Onze sépultures comtales sont ainsi connues par les textes. Deux tombes sont attestées dans la deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle et six autres au XII<sup>e</sup> siècle, dont celle d'une fille de l'empereur Frédéric Barberousse : « Item filia Imper[atoris] ibidem requiescit » <sup>13</sup>. En revanche, le XIII<sup>e</sup> siècle marque une rupture :

8. Cf. VREGILLE B. de, *Hugues de Salins*, p. 1036, n. 99.

9. *Idem, ibidem*, p. 378.

10. Bibliothèque municipale de Besançon, *Ordinaire de l'église de Saint-Étienne de Besançon*, Ms. 98, f<sup>o</sup> 65<sup>v</sup> (il s'agit d'un rituel précédé d'un *ordo* pour les offices, daté de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle) et Ms. 99, *Ordinaire de Saint-Jean*, f<sup>o</sup> 47 : *De casatis et obitu ipsorum*. Cf. VREGILLE B. de, *Hugues de Salins*, p. 1037.

11. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. 98, f<sup>o</sup> 65<sup>v</sup>.

12. Dès avant l'épiscopat de Hugues de Salins, avaient été inhumés dans l'ancienne cathédrale de Saint-Étienne le comte Aubri († peu après 943), fondateur de la Maison de Salins, le marquis Hugues le Noir († en 952), suzerain du précédent, ainsi que l'archevêque Gauthier († 5 octobre 1031), enterré probablement dans le chœur près des reliques de saint Agapit.

13. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 1, f<sup>o</sup> 103 : « N. fille mentionnée par Alberic [de Trois-Fontaines] avec ses frères dessus nommez et dite par luy estre morte jeunse ; recut sepulture à Saint Estiene à Besançon où elle se voit encore peinte contre un pilier ; et le dessus de sa petite tombe de pierre bleue est joignant la porte du clocher. Ce qui me fait croire

## Les comtes de Bourgogne

Nom et titre	Date de décès
Renaud I, comte de Bourgogne	4 septembre 1057
Guillaume II dit le Grand, comte de Bourgogne	12 novembre 1087
Renaud III, comte de Bourgogne	janvier 1148
Guillaume, frère du précédent, comte de Mâcon	20 septembre 1155
Gaucher III, sire de Salins	1175
Gérard, comte de Vienne et de Mâcon, sire de Salins	1184
Étienne, archevêque élu de Besançon (mort avant d'être consacré), fils du précédent et de Morette, elle-même fille de Gaucher, seigneur de Salins	11 juin 1193
une fille de l'empereur Frédéric Barberousse	inconnue
Othon I <sup>er</sup> , comte palatin de Bourgogne, fils de l'empereur Frédéric Barberousse et de la comtesse Béatrix	13 janvier 1201
Étienne, chanoine de Besançon, fils des comtes palatins Hugues et Alix, frère du comte palatin de Bourgogne Othon IV	octobre 1299
Simon de Vienne, chanoine de Besançon, neveu du précédent	vers 1311

### Les *casati* inhumés à Saint-Étienne : la famille comtale

après janvier 1201, ni les comtes ni leurs parents ne sont plus inhumés à Saint-Étienne. Ils choisissent de reposer dans des abbayes cisterciennes, liées au renouveau monastique du diocèse. Ainsi, le comte Étienne II est enseveli à l'abbaye de Clairefontaine, où il meurt le 21 janvier 1173. Son fils, en dépit de son serment de *casatus*, est quant à lui enterré en mars 1241 à l'abbaye de La Charité. Ses descendants élisent leur sépulture dans cette même abbaye : Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins, fils et

---

que ce n'est pas l'enfant dont l'Impératrice accoucha mal pendant que l'Empereur avoit la fièvre quarte selon que le Cardinal Baronius le rapporte en un extrait de lettre sur les nouvelles du temps adressée à saint Thomas de Cantorbery, *ad annum* 1164, n° 31 ». La tombe de cette enfant n'a pas été retrouvée. Cf. aussi *ibidem*, Ms. Chifflet 2, P° 154v°. Selon Ed. Clerc, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, Besançon, 1870, p. 403 et n. 3, la comtesse Jeanne, fille aînée du comte palatin Othon I, morte vers 1205 à l'âge de 15 ans, aurait été enterrée au cimetière comtal : « Dans un ancien nécrologe, rédigé vers 1303 et contenant la nomenclature des membres de la famille souveraine inhumés à Saint-Étienne, on trouve au nombre de ces illustres défunts *Joanna, filia imperatoris*. Je crois que c'est notre comtesse Jeanne, quoique par erreur on l'appelle fille et non petite-fille de l'empereur ».

héritier du précédent, en mars 1241<sup>14</sup>, et Jean de Chalon-Auxerre, seigneur de Rochefort, en septembre 1306<sup>15</sup>. Hugues († 1266), comte palatin de Bourgogne par mariage et fils aîné de Jean de Chalon, est inhumé à l'abbaye de Cherlieu, derrière le maître-autel<sup>16</sup>. Ce lieu devient ensuite la nécropole comtale, accueillant la dépouille de la comtesse Alix († mars 1279)<sup>17</sup>, puis celle de leur fils aîné, Othon IV, mort en 1303 et enterré à Cherlieu de façon fastueuse en 1310 dans une chapelle située derrière le chœur<sup>18</sup>. L'attraction grandissante des couvents mendiants s'ajoute à celle des abbayes cisterciennes. Ainsi le comte Jean de Chalon choisit-il en définitive, en 1267, d'être enterré à l'église des Cordeliers de Salins, où reposent aussi ses deux dernières épouses.

Pendant à la fin de la période s'opère un nouveau basculement. Étienne, chanoine de Besançon et frère du comte Othon IV, demande en 1298 par un codicille de son testament à être inhumé « aux pieds du comte Othon I<sup>er</sup>, palatin de Bourgogne, son aïeul maternel »<sup>19</sup>. Il meurt à Rome en octobre de l'année suivante et son cœur est apporté d'Italie dans la cathédrale : « Item Stephanus de Burgundia (...) iussit deferri cor suum ad ecclesiam sancti Stephani predictam, et ibidem dictum cor fuit honorifice tumulatum

---

14. « Universis ad quos presentes littere pervenerint Johannes comes Burgundie, dominus Salinensis salutem. Noverit universitas vestra quod ego post obitum meum sepulturam meam eligo juxta sepulturam bone memorie comitis Stephani patris mei in domo de Caritate Cisterciensis ordinis, Bisuntine diocesis : nisi in aliqua domo religionis obiero habitum ipsius religionis assumens. Si vero litteras ulla de sepultura mea alieni domui vel religioni sive ecclesie feci ipsas litteras revoco et esse volo penitus irritas et ut pro nichilo reputentur. Actum anno Domini M CC quadragesimo, mense marcio ; Chifflet P.-F., *Lettre touchant Beatrix*, Comtesse de Chalon, laquelle déclare quel fut son mary, quels ses enfans, ses ancestres et ses armes, envoyée à Monsieur Lantin, conseiller du roy et maistre ordinaire en sa Chambre des comptes à Dijon », 1656, (désormais : *Beatrix*), pr. n° 82, p. 111.

15. Archives départementales du Doubs (désormais ADD), E 2760.

16. L'épithaphe de son tombeau a été relevée : *Aspicis hunc lapidem pius Hugo quiescit ibidem/Hujus jam pridem patrie comes exiit idem/Hic juxta morem retinere quietis honorem/postulat uxorem prolemque sequi genitorem/obiit anno MCCLXVI* ; GAUTHIER J., « Notre-Dame de Cherlieu, Inscriptions des abbayes cisterciennes », *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1882, p. 323, n° 159.

17. La comtesse Alix est morte à Evian ; sa tombe est également placée derrière le grand autel ; GAUTHIER J., « Notre-Dame de Cherlieu, Inscriptions des abbayes cisterciennes », *loc. cit.*, p. 324, n° 160.

18. *Idem, ibidem*, p. 324, n° 164.

19. Étienne de Bourgogne, seigneur de Quingey, est chanoine du chapitre métropolitain en 1289. Vers 1296, il dispose de 1 000 £ de rentes annuelles, assises sur le puits de Salins, et compte parmi les chanoines les plus riches ; Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. 1578, f° 8 et f° 8v°.

(...) »<sup>20</sup>. L'un de ses neveux, Simon de Vienne, fils d'Agnès de Bourgogne et de Philippe de Vienne, archidiacre de Salins en 1306 puis de Besançon en 1311, élit ensuite sa sépulture à côté de la tombe de son oncle<sup>21</sup>.

## Les Montfaucon

Les Montfaucon sont cités en deuxième lieu dans l'*ordo* bisontin. Comtes de Montbéliard depuis le XII<sup>e</sup> siècle, apparentés à la branche cadette des comtes de Bourgogne, ils constituent un puissant lignage. En 1240, ils doivent l'hommage à l'archevêque pour leur château de Montfaucon, qui domine la vallée du Doubs à l'est de Besançon, pour Vercel et pour la terre du Varais. À cette date, Étienne de Montfaucon, fils du comte Richard de Montbéliard († 1228) est doyen du chapitre de Saint-Étienne. Il est possible que cette famille figure parmi les *casati* dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. La comtesse Sophie de Montbéliard, épouse de Richard II de Montfaucon, dont les obsèques sont célébrées en avril 1148 dans la cathédrale par l'archevêque Humbert, y est peut-être enterrée<sup>22</sup>. L'un de ses fils, l'archevêque Thierry II de Montfaucon († 15 novembre 1190, au siège d'Acre), fonde son anniversaire et celui de sa mère à Saint-Étienne, pour lesquels il donne cinquante sols de cens, les églises de Villers-lès-Luxeuil, Quers et Mont-Martin, la moitié de la chapelle de Bouhans-lès-Lure et cinq livres de cens annuel sur ses

---

20. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 1, f° 102. La pratique de l'enlèvement du cœur est attestée dès le XI<sup>e</sup> siècle : ainsi Hugues de Salins veut-il que le sien appartienne à l'église de La Madeleine. Celui de la reine Blanche de Castille († 1252) est enterré à l'abbaye cistercienne du Lys ; cf. A. GAJELOSKI A., « Blanche de Castille (1188-1252) et l'enterrement de son cœur à l'abbaye cistercienne du Lys », *Journée d'études du jeudi* 6 avril 2006, « Les femmes, la culture et les arts en Europe entre Moyen Âge et Renaissance : découvertes et nouvelles perspectives » Université de Lille 3.

21. Simon de Vienne se qualifie de seigneur de Pymont ; ADD, G 248, f° 14. Sa tombe est mentionnée par Jules Chifflet ; Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 1, f° 103. Sur sa carrière ecclésiastique, sans doute favorisée par son oncle l'archevêque Hugues de Chalon (1301-1312), cf. FIÉTIER R., *La cité de Besançon de la fin du XII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Étude d'une société urbaine*, 1978, t. III, p. 1539 (désormais : *Cité de Besançon*). Avec d'autres chanoines, il tombe vers 1300-1301 sous le coup de sanctions canoniques, pour violence exercée sur la personne d'un clerc et pour non-remboursement de dettes contractées durant ses années d'études à Paris ; *ibidem*, pp. 1130-1131.

22. La date de l'obit de Sophie de Montbéliard est notée dans l'obituaire de Saint-Étienne : « [VII id. april.] : Et Sophia uxor Ricardi de Monte Falconis, que dedit S. Stephano quartam partem totius potestatis de Domni Petra ob. ; Documents inédits », t. IX, p. 32, n° 152. Pour le remède de l'âme de sa femme, le sire de Montfaucon donne à l'église de Saint-Étienne dont il est l'un des *casati*, tout ce qu'il possède à Vieilley, en hommes, en vignes, en arbres, en prés, en eaux et cours d'eaux ; RICHARD M., *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. I, Besançon, 1847, p. 362.

moulins<sup>23</sup>. Les cinq autres tombes attestées à Saint-Étienne datent du dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle et du début du siècle suivant. La première est celle de l'épouse d'Aimé de Montfaucon, Mathilde de Sarrebruck († août 1274)<sup>24</sup>. Celle-ci avait élu sa sépulture au couvent des frères Prêcheurs de Besançon, mais les chanoines du chapitre, se refusant à la perte des aumônes et des droits liés aux funérailles, firent valoir qu'elle était l'épouse d'un *casatus* et procédèrent à l'inhumation à Saint-Étienne. L'affaire est encore débattue trois ans plus tard, en mars 1277 (n. st.) : « sur quoy lesdits Jacobins répétoient le corps et les droits funéraires de la comtesse de Sallebruche, dame de Montfaucon qui avoit élu sa sépulture en leur église et dont MM. du Chapitre les avoient frustré ayant fait inhummer ladite dame en l'église de Saint Estienne, sous prétexte qu'elle étoit femme de l'un des casati de ladite église »<sup>25</sup>. En 1286, Marguerite de Châteauvillain, dame de Montfaucon, est elle aussi inhumée dans le tombeau lignagier<sup>26</sup>. Elle est la première épouse de Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon, lequel dans son testament daté de décembre 1304 veut être enterré à Saint-Étienne à côté des tombes de ses parents, même s'il trouvait la mort outre-mer : « Item sepulturam meam eligo in ecclesia bisuntina sancti Stephani juxta tumulos parentum meorum et volo et praecipio quod ubicumque me citra mare decedere contigerit quod corpus meum (...) juxta tumulos parentum meorum predictorum sepeliendum deferatur »<sup>27</sup>. Lui-même meurt en septembre 1306<sup>28</sup> et repose près de son père Aimé de Montfaucon († 1279)<sup>29</sup>, de sa mère Mathilde († août 1274) et de son frère Richard, chanoine du chapitre métropolitain, mort en 1277<sup>30</sup>.

23. RICHARD M., *op. cit.*, t. I, p. 417.

24. GAUTHIER J., « Épitaphes inédites recueillies au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les églises de Besançon et de la région », *Annuaire du Doubs*, 1900, p. 36, n° 5; *Documents inédits*, t. IX, p. 11, n° 24 : « *Et Matildis comitissa de Salebruches ejus [Amadei] uxor* ».

25. ADD, G 531, f° 64v°.

26. GAUTHIER J., « Épitaphes inédites ... », *loc. cit.*, p. 36, n° 8.

27. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 1, f° 105, l. 9 ; ADD, G 531.

28. GAUTHIER J., « Épitaphes inédites... », *loc. cit.*, p. 36, n° 9.

29. Amédée de Montbéliard : *Anno Domini M. CC. septuagesimo nono ob. Dominus Amedeus dominus Montis Falconis. Jacet dictus Amedeus in capella S. Maymbodi* ; *Documents inédits*, t. IX, p. 11, n° 23 et GAUTHIER J., « Épitaphes inédites... », *loc. cit.*, p. 36, n° 7.

30. GAUTHIER J., « Épitaphes inédites... », *loc. cit.*, p. 36, n° 6. Richard de Montfaucon a fondé une chapelle à Saint-Étienne, dont le chapelain percevait 100 sous, assignés sur Salins : *Et Richardus eorum filius, pro quibus capellanus capelle sue debet 100 s. assignatos Salinarum en la Sannerie* ; *Documents inédits*, t. IX, p. 11, n° 25.

## Les vicomtes de Besançon

Les vicomtes sont les seuls parmi les *casati* à résider dans la cité de Besançon. Comme leur titre ne l'indique pas, ils relèvent de l'archevêque dont ils tiennent des fiefs, en particulier à Velotte <sup>31</sup>.

Nom et titre	Date de décès
Sophie de Montbéliard, épouse de Richard II de Montfaucon ?	Avril 1148
Mathilde, comtesse de Sarrebruck, épouse d'Aimé de Montfaucon (inhumée à Saint-Étienne contre sa volonté)	Août 1274
Aimé de Montfaucon père de Jean et de Richard de Montfaucon	Novembre 1279
Richard de Montfaucon, chanoine du chapitre métropolitain	Août 1277
Marguerite de Châteauvillain, épouse de Jean, sire de Montfaucon	Octobre 1286
Jean, sire de Montfaucon	Septembre 1306

### Les *casati* inhumés à Saint-Étienne : le lignage des Montfaucon

Leurs attributions sont essentiellement d'ordre judiciaire. Une seule inhumation vicomtale à Saint-Étienne est attestée, celle d'Aldo, probable contemporain de Hugues de Salins. Son épitaphe fait allusion à ses fonctions de justice <sup>32</sup>. Après le XI<sup>e</sup> siècle, les vicomtes ne semblent plus élire leur sépulture dans la cathédrale. Sibille de Rougemont, veuve du vicomte Étienne, donne après le 22 janvier 1216 à Saint-Étienne le cens annuel d'un demi-muid de vin sur ses vignes de Bregille, mais la donatrice ne précise pas où est enterré son époux <sup>33</sup>. À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Thiébaud de Rougemont, vicomte de Besançon, et sa femme Cécile sont inhumés à l'abbaye cistercienne de Bellevaux <sup>34</sup>.

31. Le 19 septembre 1255, Thiebaud IV, seigneur de Rougemont et vicomte de Besançon, du consentement de sa femme, engage à l'archevêque Guillaume de Besançon tous les revenus de ses vignes de Velotte qui sont du fief dudit archevêque, pour 60 £ estev. ; ce dernier l'autorise à bénéficier des fruits de la vendange présente ; ADD, G 69.

32. « Qui dum vivebas civilia iura regebas, / Iudicium turbae librans moderator in urbe, / Ingenii vena faciens obscura serena, / Ad do, sub hac fossa fit caro pulvis et ossa ». (Toi qui de ton vivant régissais le droit de la cité, Qui pesais équitablement ton jugement au peuple de la ville, Qui avais le génie de rendre limpides les affaires obscures, Audon, sous cette tombe ta chair et tes os se font poussière !); cité et traduit par VREGILLE B. de, *Hugues de Salins*, p. 1089, n. 325. Audon est mentionné avec sa femme Waldrada par l'obituaire de St-Bénigne.

33. *Documents inédits*, t. IX, p. 14, n° 54.

34. Thiébaud de Rougemont est enterré dans le cloître de l'abbaye : *Hic jacet vir nobilis Theobaldus Rubei Montis et vice comes Bisuntinus* (cloître) ; cf. GAUTHIER J., « Inscriptions funéraires, Notre-Dame de Bellevaux », *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1882, p. 299,

## Les Abbans

Les Abbans, les derniers de la liste des *casati*, portent le nom du château érigé au sud de Besançon, près de Quingey. À propos du droit de sépulture qui est le leur, l'abbé Guillaume notait jadis qu'« une prérogative si rare fait présumer que les seigneurs d'Abbans avaient autrefois enrichi l'église Saint-Étienne de leurs libéralités »<sup>35</sup>. Jusqu'en 1256, ils tiennent en fief de l'archevêque, à Besançon, le rouage ou *roagium*, c'est-à-dire une taxe sur les voitures qui entrent dans la ville, ainsi qu'un droit sur la langue des animaux abattus qui se vendent au marché ou maisel – *voagium lingue macelli Bisuntini* –, et le forage ou *foragium*, une redevance sur le vin. Au XIII<sup>e</sup> siècle, tous ces droits sont vendus par Philippe d'Abbans à l'archevêque Guillaume de la Tour, pour 30 £ est.<sup>36</sup> Hors de la cité, ils sont vassaux du prélat pour Rennes-la-Chapelle et Rancenay<sup>37</sup>. La première sépulture connue d'un membre de ce lignage à Saint-Étienne est celle de Richard d'Abbans († 1265), fils de Philippe<sup>38</sup>. Il lègue au chapitre métropolitain son équipement de chevalier et fonde un anniversaire pour lequel il est inscrit dans l'obituaire<sup>39</sup>. Le tombeau des Abbans est ensuite utilisé sans discontinuer jusqu'à la destruction de la cathédrale. En août 1405, Jacques de Joux, seigneur d'Abbans et docteur *ès* droits, est réputé du nombre des *casati* de l'Église de Besançon : « [VI id. aug.] Eodem die fit anniversarium nobilis et potentis domini Jacobi de Joux, domini d'Abbans, utriusque juris doctoris, de casatis ecclesie Bisuntine, more aliorum anniversarium pro quo 100 s. steph. Ob. die decima predicti

---

n° 40. Son épouse est également inhumée au cloître : *Hic jacet nobilis mulier Cecilia domina et vice comitissa Bisuntinensis* (cloître) ; *ibidem*, n° 41.

35. Abbé GUILLAUME J.-B., *Histoire généalogique des sires de Salins*, p. 36, n. 10.

36. ADD, G 69, f° 82 ; FIÉTIER R., *Cité de Besançon*, p. 415 et pp. 865-866.

37. ADD, G 69.

38. La mère de Richard d'Abbans est Richarde, fille de Richard de Chay et de sa seconde femme, Agnès d'Arguel. Richard d'Abbans meurt vers 1265. Il est cité le 19 octobre 1264 ; Archives du château d'Arlay, caisse I, supplément. Le 4 octobre 1266, Lambert, dit Romex, citoyen de Besançon, vend à noble dame Marguerite, dame d'Abbans, femme jadis de seigneur Richard d'Abbans, chevalier, un champ situé dans le finage d'Abbans pour 100 s. est. ; Archives du château d'Arlay, caisse I, supplément. Tous mes remerciements vont au comte et à la comtesse Laguiche.

39. *Documents inédits*, t. IX, n° 307, p. 50 : « XVII kalendas augusti. ob. Richardus dominus de Habens, qui dedit nobis equum palefredum, coopertorium et arma sua, pro quibus tenemur distribuere 60 s. pro anniversario suo faciendo, quos debet ecclesia ». (...). Ce qui infirme le propos du chanoine CLERE H., *Les casati de l'église Saint-Étienne de Besançon*, Besançon, 1924, p. 20 : « Aucun nom des seigneurs de cette race, inhumés à Saint-Étienne, ne nous a été conservé ».

mensis MCCCCV (...) »<sup>40</sup>. La famille est apparentée aux Jouffroy depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Anne de Joux, dame d'Abbans et de Marchaux, et son mari Jacques Jouffroy sont inhumés à Saint-Étienne<sup>41</sup>. C'est encore le cas au XVII<sup>e</sup> siècle pour Thomas, seigneur de Marchaux : « 1617, 6 julii : Thomas de Jouffroy, dominus de Marchaux. – Jacet in S. Stephano, in sepultura dominorum de Abbans »<sup>42</sup> ; et en 1661, pour le chantre du chapitre Jean-Baptiste de Jouffroy<sup>43</sup>.

Nom et titre	Date de décès
Richard d'Abbans, fils de Philippe et de Richarde d'Abbans	1265
Jacques de Joux, seigneur d'Abbans et docteur <i>ès</i> droits	1405
Anne de Joux, dame d'Abbans et de Marchaux	1512
Jacques de Jouffroy, écuyer, mari de la précédente	1545
Thomas de Jouffroy, seigneur de Marchaux	1617
Jean-Baptiste de Jouffroy, chantre du chapitre cathédral	1661

#### Les *casati* inhumés à Saint-Étienne : le lignage des Abbans

En dépit d'une relative dispersion au XIII<sup>e</sup> siècle, les *casati* sont inhumés à Saint-Étienne comme s'il s'agissait d'une nécropole familiale. Le chanoine Étienne, frère d'Othon IV, demande ainsi à être enterré « aux pieds du comte Othon I<sup>er</sup>, son aïeul » et Jean de Montbéliard veut reposer à côté de ses parents, *juxta tumulos parentum [su]orum*. La localisation des tombes et leur équipement manifestent leur caractère privilégié.

#### DES SÉPULTURES ARISTOCRATIQUES

Les *casati* ont à l'intérieur de la cathédrale Saint-Étienne quatre lieux d'inhumation distincts, en fonction de leur lignage.

40. *Documents inédits*, t. IX, n° 346, p. 57.

41. GAUTHIER J., « Recueil des inscriptions de la cathédrale Saint-Étienne de Besançon, compilé par Jules Chifflet, abbé de Balerne (1659) », *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1880, p. 348, n° 107 ; *ibidem* : « Auprès de cette tombe en est une autre fort vieille sur laquelle sont les armes d'Abbans et une épitaphe de deux lignes dont les dernières syllabes sont : ... d'Abans ». Sur le tombeau se trouvent deux gisants de bronze.

42. *Documents inédits*, t. IX, n° 898, p. 102.

43. *Idem*, t. IX, p. 105, n° 963. En 1190, Thibaud, seigneur d'Abbans, est enterré à l'abbaye cistercienne de Bellevaux. Anne de Malarmey († août 1638), épouse de Claude de Jouffroy, seigneur d'Abbans, repose à l'église du couvent des Cordeliers de Besançon ; cf. GAUTHIER J., « Les inscriptions des églises et chapelles de Besançon », *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1881, p. 313, n° 132.

## La cathédrale Saint-Étienne

Faute d'information, il est difficile de proposer une restitution ou même un plan de Saint-Étienne <sup>44</sup>. Sur cette église disparue, la meilleure source d'information reste la vue cavalière du quartier capitulaire commandée à Pierre de Loisy par le chanoine Claude Blondeau et remise par celui-ci à ses confrères le 24 janvier 1670 <sup>45</sup>. La figure donne à voir un vaste édifice, construit perpendiculairement à la pente. Sa longueur devait être équivalente à celle de l'autre cathédrale, vouée à Saint-Jean, et atteindre environ 70 mètres. La nef comptait trois vaisseaux : le vaisseau principal se fermait sur un chevet droit et les deux latéraux aboutissaient chacun à une chapelle à chevet plat, flanquant le chœur et en retrait par rapport à lui. Au-delà du chevet se trouvaient le cloître et les bâtiments conventuels. Un transept débordant, particularité ignorée des églises bisontines à ce moment, devait dépasser 40 mètres de longueur. La couverture était charpentée, au moins en partie. Un clocher carré bâti dans l'axe principal, à l'opposé du sanctuaire, occupait toute la façade. Il abritait non un porche mais, selon un modèle impérial et lorrain, une chapelle qui ouvrait à l'intérieur de l'édifice, dédiée à la Vierge et dénommée Notre-Dame du peuple ou Notre-Dame du clocher <sup>46</sup>. L'entrée principale se trouvait rejetée dans l'axe du bas-côté nord ; c'était la « porte « Saint-André », du nom de la petite église qui lui faisait face. Elle était peut-être précédée d'un escalier d'accès. La disposition intérieure est de la même façon très mal connue. Le maître-autel, celui de la Rose, consacré le 3 octobre 1050 par la pape Léon IX, était implanté à proximité du transept. La *cathedra* de l'archevêque

---

44. Il n'existe pas de relevé détaillé du plan de la cathédrale avant sa destruction au XVII<sup>e</sup> siècle.

45. ADD, G 252. Sur l'église Saint-Étienne, cf. VREGILLE B. de, *Hugues de Salins*, pp. 564-565.

46. Sur les tours-clochers, cf. DIERKENS A., « Avant-corps, galilées, massifs occidentaux : quelques remarques méthodologiques en guise de conclusions dans *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle*, SAPIN Ch. [dir.], 2002, p. 496 : « Comment s'étonner de ce que tant d'églises, surtout lorsqu'il s'agit d'églises de communautés religieuses monastiques ou canoniales, aient souhaité manifester l'importance de l'entrée dans le monde sacré par un ensemble de structures monumentales, visibles de loin – et, ajouterai-je, audibles de loin grâce aux cloches placées dans le clocher – et dont l'ampleur témoigne à la fois de la grandeur de Dieu et de la puissance spirituelle et temporelle de l'église. L'ampleur des massifs occidentaux carolingiens puis ottoniens et romans germaniques est sans égale... ». Pour l'appellation de la chapelle, cf. 1254 : testament d'Étienne Garcin, familier de Saint-Étienne, léguant une vigne « en Chevanney » à la chapelle Notre Dame du Clocher, en la même église ; ADD, G 175 ; « 1345 : Ob. Dom. Colinus Chapusat.- Jacet in capella B. M. subtus tympanile S. Stephani » ; *Documents inédits*, t. IX, n° 1489, p. 136.

était située au-delà, entourée des sièges des officiants. À l'opposé, le chœur des chanoines s'étendait jusqu'au-delà du transept. Son entrée face à la chapelle du clocher était marquée, comme à la cathédrale Saint-Jean, par l'autel de la Croix, devant lequel les processions gagnant le chœur marquaient une « station ». Dans l'église, la localisation des tombes des *casati* privilégie précisément les espaces de



La cathédrale de Saint-Étienne  
Gravure de Pierre de Loisy (détail), XVII<sup>e</sup> siècle

transition et de passage et en particulier le circuit de ces processions canoniales.

### Localisation des tombes

Nous sommes peu renseignés sur le lieu de sépulture des vicomtes, notamment des sires de Rougemont. Selon Jules Chifflet, il se trouve « près de l'une des portes du cloître »<sup>47</sup>. On sait que ce dernier communiquait avec l'église par deux passages, au nord et au sud. Les *casati* du lignage de Montfaucon sont inhumés dans le collatéral sud, qui correspond à l'axe de l'ancienne église, avant sa reconstruction au XI<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>. À proximité se trouve la chapelle de Saint-Maimbœuf, elle-même située près de portes, selon les indications de Jules Chifflet : « (...) in ipso S. Mainbodi sacello aliis templi foribus vicino »<sup>49</sup>. Les tombes ne sont guère éloignées de l'entrée du chœur et de l'autel de la Croix, sur le circuit des prières

47. Cf. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 140, f° 85.

48. VREGILLE B. de, *Hugues de Salins*, p. 1250.

49. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 140, f° 85.

des chanoines. Les tombeaux des seigneurs d'Abbans sont d'après les textes voisins de l'autel de Saint-Vincent<sup>50</sup> : « Richardus dominus de Habens, (...). Jacet dictus Richardus ante S. Vincentium<sup>51</sup> ; ... anniversarium nobilis et potentis domini Jacobi de Joux, domini d'Abbans (...). Jacet ante S. Vincentium<sup>52</sup> ; Joannes-Baptista de Jouffroy, cantor. – Jacet ante altare S. Vincentii »<sup>53</sup>. Cet autel semble à l'extrémité d'un collatéral et à proximité de l'une des portes du cloître<sup>54</sup>. Par contraste avec ceux des précédents lignages, les tombeaux des comtes sont placés à l'autre extrémité de la grande nef, au pied de la tour-clocher carrée qui occupe toute la façade occidentale<sup>55</sup>. Le lieu, comme le rapporte François-Ignace Dunod de Charnage, était spécifiquement réservé à l'inhumation de la famille comtale : « on appela ce sépulchre *casale Comitum* »<sup>56</sup>. En fait, l'expression tombe progressivement en désuétude. Dans les textes du début du XIII<sup>e</sup> siècle, le mot est accompagné d'un synonyme : « Jacet in casali seu cimiterio comitum »<sup>57</sup> ; en 1299 seul le terme cimetière est utilisé : « Jacet in cimiterio comitum ante timpanarium intra ecclesiam »<sup>58</sup>. Selon Jules Chifflet, la tour surmontait à l'origine une porte, dite décumane : « in atrio Templi, tumulus ante ipsum campanarum turris ostium, ubi olim haud dubie porta decumana ecclesia fuit »<sup>59</sup>. Durant la période, elle présente la particularité d'abriter non un porche mais une chapelle. En liaison

---

50. Les reliques du saint auraient été offertes à l'église de Saint-Étienne par l'empereur Charles le Chauve, au IX<sup>e</sup> siècle ; cf. CHIFFLET J.-J., *Vesontio*, trad. franç., Besançon, 1988, p. 500. Elles sont transférées à la cathédrale Saint-Jean le 3 octobre 1674, avec celles du Protomartyr et de saint Agapit ; cf. ADD, G 531, f<sup>o</sup> 62v<sup>o</sup>.

51. *Documents inédits*, t. IX, n<sup>o</sup> 307, p. 50.

52. *Idem*, t. IX, n<sup>o</sup> 346, p. 57.

53. *Idem*, t. IX, p. 105, n<sup>o</sup> 963.

54. Jules Gauthier place leur tombeau devant la chapelle Saint-Agapit, ce qui me paraît infirmé par les textes. Sur la circulation entre la chapelle Saint-Vincent et le cloître : cf. ... *in claustro S. Stephani ultra portam capellae S. Vincentii* ; *Documents inédits*, t. IX, p. 122, n<sup>o</sup> 1240.

55. *Documents inédits*, t. IX, p. 11, n<sup>o</sup> 21 : *Jacet dictus Otho in majori navi dicte ecclesie cum aliis comitibus*.

56. DUNOD DE CHARNAGE Fr.-I., *Histoire de l'Église, ville et diocèse de Besançon*, op. cit., p. 122.

57. *Documents inédits*, t. IX, n<sup>o</sup> 439, p. 66.

58. *Idem*, t. IX, n<sup>o</sup> 148, p. 32.

59. Sur les tours et les tours-porches, cf. CAMUS M.-Th., « Tours-porches et fonction d'accueil dans les églises du Poitou au XI<sup>e</sup> siècle », dans *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., en particulier p. 280 : « ... leur haute silhouette dit l'autorité, la grandeur, la largesse d'un prince, la renommée d'une communauté et d'une ville. (...) elles sont aussi la tour-signal, symbole de la royauté du Christ, seigneur suprême et, plus près des hommes, signal du lieu du repos d'un saint, annonciateur de son règne, protecteur et modèle pour chacun ».

avec les reliques qui y sont placées et leur fonction de *martyrium*, il est possible que la tour et son environnement constituent des lieux d'inhumation particulièrement prestigieux<sup>60</sup>. La pratique peut renvoyer au texte biblique, en particulier aux Psaumes : « Stantes in atriis domus Dei nostri... »<sup>61</sup>. L'élection de cette sépulture place les puissants dans une posture où se mêlent humilité et ostentation, comme si leur humiliation même était destinée à un jour les élever<sup>62</sup>. Certaines des tombes paraissent situées immédiatement au pied de la construction ; de l'une d'elle, Jules Chifflet dit qu'elle se trouve « joignant la porte du clocher »<sup>63</sup>.

Sépultures privilégiées, les tombes des *casati* sont localisées à proximité des reliques du sanctuaire, dans des lieux de passage et sur le parcours emprunté par les chanoines dans l'église. Remarquables par leur situation, elles le sont aussi par leur disposition et leur structure.

### Disposition et structure des tombes du cimetière comtal

Vers 1063, Pierre Damien évoque la tombe déjà préparée pour Hugues I dans l'église abbatiale Saint-Paul, mais ne dit mot de celle du comte de Bourgogne à Saint-Étienne<sup>64</sup>. C'est au moment où elles sont détruites qu'un document tardif, le procès-verbal d'exhumation des corps établi à la veille de la ruine de la cathédrale par les Français, les 28 et 29 juillet et 3 et 4 août 1674, permet de renseigner les sépultures du cimetière comtal<sup>65</sup>. Les informations

---

60. Cf. PICARD J.-Ch., « Les origines du mot *Paradisus-parvis* », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge/Temps Modernes*, 83, 1981, pp. 159-186. Des tombes ont été mises au jour dans nombre d'édifices médiévaux dotés de constructions occidentales ; par exemple à Saint-Germain d'Auxerre : cf. *Archéologie et architecture d'un site monastique (V<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Dix ans de recherches à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre*, SAPIN Ch. [dir.], Paris, 2000, notamment pp. 337-373.

61. *Psaume* 92, 14.

62. Cf. DIERKENS A., « Avant-corps, galilées, massifs occidentaux : quelques remarques méthodologiques en guise de conclusions », dans *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 499.

63. Il s'agit du tombeau de l'éventuelle fille de Frédéric Barberousse : « le dessus de sa petite tombe de pierre bleue est joignant la porte du clocher » ; Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 1, f<sup>o</sup> 103.

64. Pierre Damien, *Patrologie latine*, t. 145, col. 643 A et 644 B, cité et traduit dans VREGILLE B. de, *Hugues de Salins*, p. 336 et p. 995 : « Je l'avoue, ce qui m'a plu par dessus-tout est que tu m'aies montré alors ta tombe, préparée avec grand soin comme si elle devait t'accueillir aujourd'hui. À titre de salaire pour les fossoyeurs, cinq sous sont enveloppés dans le suaire à chacun des quatre angles ».

65. Cf. CLERE H., *Les casati de l'église Saint-Étienne de Besançon*, *op. cit.*, pp. 62-65 ; Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 2, f<sup>o</sup> 59-60.

transmises par les chanoines chargés de l'opération révèlent une occupation de l'espace très ordonnée. Le *casale* comporte en effet trois rangées, alignées du sud au nord – du côté de la montagne à celui de la ville, selon les dires des religieux –. Tous les corps ont été retrouvés orientés, la tête tournée en direction de l'est, celle du grand autel et, au-delà, de Jérusalem.

La première rangée, située au pied de la façade du clocher, est composée de trois tombes, sans compter la pierre bleue du tombeau de la fille de Frédéric Barberousse, qui n'a pas été retrouvée<sup>66</sup>. La suivante, qui s'étend sur toute la largeur de la nef, en compte cinq et la dernière, qui regarde le chœur – « en tirant contre le grand autel de ladite église » – deux autres. Tout se passe donc comme si la vocation de ce lieu précis, appelé à recevoir des sépultures multiples, avait conduit à une gestion rationnelle de l'espace.

Tout en participant globalement d'un mode d'inhumation aristocratique, les dix tombes du *casale* comtal se différencient par quelques variantes. Les corps sont en effet plus ou moins protégés des atteintes du temps, en étant placés soit dans un sarcophage de pierre, soit dans un cercueil de bois, soit dans un sac de cuir, soit dans plusieurs de ces éléments à la fois, comme l'indique le tableau ci-dessous.

### Structure des tombes comtales

Comme l'indique le tableau, six des dix tombes comportent un sarcophage de pierre, un seul couvercle étant signalé. Les rédacteurs du rapport d'exhumation n'utilisent pas le mot « sarcophage », qu'il faut sans doute reconnaître dans l'expression « auge de vergenne, toute d'une pièce ». Ils ne fournissent pas d'information quant à sa forme, mais l'emploi du mot « auge » qualifie peut-être un modèle rectangulaire et étroit. À en croire les archéologues, ce type de contenant caractérise au Moyen Âge central les inhumations privilégiées et son usage est réservé aux personnages les plus importants. Le sarcophage est exclusif du cercueil de bois, mais il est associé deux fois à un sac de cuir. Le terme de cercueil est celui qu'utilisent les inventeurs des tombes au XVII<sup>e</sup> siècle qui sans aucun doute auraient su le

---

66. Les chanoines ont cherché en vain ce tombeau : « Ayant de plus cherché à l'endroit où l'on croyait qu'était le dépôt de la fille de l'empereur Frédéric Barberousse, tout proche la muraille du clocher, l'on a trouvé aucun vestige, ni d'os, ni de sépulture, y ayant un massif de roche le long de cet endroit, et de la terre noire » ; cité in CLERE H., *op. cit.*, p. 64.

Tombe	Rangée	Sarcophage de pierre monolithique (pierre de vergenne)	Cercueil de sapin	Sac de cuir	Tombe maçonnée	Remarques
I	2 <sup>e</sup>	non	oui.	non	oui	« La tête était dans une petite muraille de carron, de la longueur et de la largeur au juste de la dite tête »
II	2 <sup>e</sup>	oui	non	non	non	
III	2 <sup>e</sup>	Oui « ladite auge couverte d'une pierre de vergenne, à dos d'âne »	non	oui	non	
IV	2 <sup>e</sup>	oui	non	non	non	Main gauche retrouvée entière « avec la chair et les nerfs » ; vestiges d'ornements ecclésiastiques
V	2 <sup>e</sup>	non	oui	oui	« enchassé dans une muraille de carron »	
VI	3 <sup>e</sup>	non	« caisse de bois ferrée ».	non	« enchassée dans une muraille de pierre »	Présence de liens. « Il semblait qu'il avait été embaumé ou plutôt rapporté de quelque lieu où il serait mort, à cause que les os étaient et paraissaient avoir été liés. »
VII	3 <sup>e</sup>	non	Oui	non	non	Aucun ossement retrouvé
VIII	1 <sup>ère</sup>	oui	non	oui	non	
IX	1 <sup>ère</sup>	oui	non	non	non	Présence de cheveux blancs
X	1 <sup>ère</sup>	oui	non	non	non	
		6/10	4/10	3/10	3/10	

Remarque : les numéros correspondent à l'ordre d'invention par les chanoines en 1674.

distinguer d'un simple coffrage de bois ; ce sont eux qui d'emblée mentionnent l'usage de sapines : « Les os (...) étaient dans un cercueil tout pourri, qui était de sapin »<sup>67</sup>. La forme est en probable-ment anthropomorphe, comme le suggère la présence de logette céphalique destinée à maintenir droite la tête du défunt : « La tête était dans une petite muraille de carron, de la longueur et de la largeur au juste de la dite tête ». D'un usage peu répandu avant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, la présence de ces quatre cercueils confirme la nature très aristocratique des tombes<sup>68</sup>. Dans trois cas sur quatre, le cercueil se trouve placé dans une tombe maçonnée. La tombe I utilise, pour ce faire, le côté d'un sarcophage déjà en place – elle lui est donc chronologiquement postérieure – : le cercueil se trouve en effet « enfermé dans une muraille de pierre du côté de la ville et une auge de pierre de vergenne du côté de la montagne ». Un cercueil est renforcé de fer ; les auteurs décrivent en effet « une caisse de bois ferrée ». Un autre contient aussi un sac de cuir, mais il ne se trouve

67. Les rédacteurs ne s'intéressent pas à l'éventuelle présence de clous.

68. Cf. ALEXANDRE-BIDON D., *La mort au Moyen Âge, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1998.

aucun contenant de plomb, pourtant réputé hermétique et étanche. La présence de sacs de cuir constitue peut-être l'indice de procédés d'embaumement. Les chanoines qui procèdent à l'exhumation notent en effet la bonne conservation tant du cuir que des ossements. Dans la tombe VI, les religieux mentionnent la présence de liens qui ont sans doute à voir avec les techniques de conservation des corps et l'utilisation d'un linceul. Une main gauche est retrouvée entière « avec la chair et les nerfs » dans la tombe IV, tandis que la tombe IX contient des cheveux blonds.

Le procès-verbal ne permet pas de savoir dans quelle posture étaient placées les dépouilles ; probablement étaient-elles allongées sur le dos, en décubitus dorsal comme c'est le cas dans la plupart des inhumations <sup>69</sup>. Aucune information n'est fournie quant à la position des bras. Au moins l'un des défunts, un religieux, a été inhumé habillé comme le veut l'usage ; la tombe IV comporte en effet des vestiges d'ornements ecclésiastiques, un vêtement de couleur rouge et des sandales, qui ont peut-être appartenu à l'archevêque élu mort à la fin du XII<sup>e</sup> siècle : « quelques restes de ses habits sacerdotaux, comme la semelle des mules avec lesquelles il avait été enterré et quelques pièces de sa chasuble, qui était de satin couleur roussâtre » <sup>70</sup>. Au même endroit se trouve un élément de mobilier funéraire : le défunt tient en effet dans sa main gauche, fermée, « une plaque, en ovale, qui paraît être une médaille, un peu enfoncée au milieu, avec quelques caractères autour, qu'on a pas pu distinguer, pour être toute enrouillée. Elle a quasi trois doigts de longueur, mais on n'a pu encore reconnaître de quel métal elle est ». Il s'agit peut-être d'une patène, sur laquelle aurait été déposée une hostie, conformément à un usage réservé aux prêtres.

Si l'équipement des tombes souligne l'appartenance des défunts au monde aristocratique, le signalement et la décoration de celles-ci contribuent également à les distinguer.

---

69. Au XIII<sup>e</sup> siècle, Guillaume de Mende recommande cette position en expliquant que le défunt regarde ainsi vers le ciel ; cf. *Rational ou manuel des divins offices*, Paris, 1854, chap. XXXIV.

70. Cité in CLERE H., *Les casati de l'église...*, op. cit., p. 63. Il faut néanmoins noter que jusqu'à la Réforme, les sept prêtres cardinaux du chapitre portent au chœur dans les grandes solennités la soutane rouge. Pour un autre exemple d'ensevelissement ecclésiastique habillé, cf. le testament daté de décembre 1439 de Jean de Chatenois, chanoine de Besançon, qui demande pour le jour de sa mort une mitre blanche et tous les autres ornements sacerdotaux nécessaires à son ensevelissement, selon l'usage des chanoines de Besançon : *prout moris est sepelire canonicos dicte ecclesie bisuntine* ; ROBERT U., *Testaments de l'Officialité de Besançon*, 1907, t. II, p. 261.

## Signalement et décoration des tombes

Les tombes sont signalées à l'extérieur par les dalles qui recouvrent les ouvertures. Au début de la période, elles portent, gravées dans la pierre, de longues inscriptions. Sur la tombe du comte Renaud I († 1057) figurent douze hexamètres léonins qui soulignent le contraste entre la grandeur du personnage et le dénuement du tombeau<sup>71</sup>. L'épithaphe du comte Renaud III († 19 janvier 1148) célèbre les vertus du défunt, son courage, son amour de la paix et son immense charité pour les pauvres qui le pleurent comme un père :

*Principis exequias longe Burgundia plange.  
Pax patriae periit, et sua iura negat.  
Iam iacet ampla manus, et gloria nobilitatis.  
Pauperis esca suum plangit obiisse patrem.  
Finem Ianus habet. Animam pie suscipe Rector.  
Consule Raynaldo pax erat, et fit ei*<sup>72</sup>.

Au XIII<sup>e</sup> siècle en revanche, les épithaphe des Montfaucon sont brèves et quasi uniformes ; elles mentionnent la date et l'identité du défunt sans même faire appel aux prières du visiteur.

Les inscriptions s'accompagnent de représentations. Le comte Renaud III est ainsi figuré par un gisant : élevé « d'un pied » au-dessus du sol, chevelu, barbu et couronné, il est vêtu d'une robe longue ceinturée et joint les mains sur la poitrine<sup>73</sup>. Pour différentes raisons stylistiques, ce tombeau ne peut être daté du XII<sup>e</sup> siècle. Il appartient sans aucun doute au siècle suivant<sup>74</sup>. On ne sait qui a fait exécuter cette représentation de Renaud III<sup>75</sup>. La personnalisation des tombeaux se poursuit au XIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, la tombe de Richard d'Abbans († 1265), qualifiée de petite – *tumba parva* –, se distingue

71. VREGILLE B. de, *Hugues de Salins*, p. 261 et p. 925, n. 49.

72. Cf. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 2, f° 73 et VREGILLE B. de, *Hugues de Salins*, p. 925, n. 49.

73. Le gisant est connu par un dessin de la collection Chifflet ; Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 2, f° 73 et f° 135 : *tumulus Reynaldi III in basilica Stephaniensi bisuntina*.

74. Je souhaite exprimer toute ma reconnaissance à Éliane Vergnolle pour ses généreux conseils. Mes remerciements vont aussi à Monsieur Neil Stratford qui a bien voulu s'intéresser à ce tombeau et le dater du XIII<sup>e</sup> siècle.

75. Le petit-fils du comte Renaud III, Othon I<sup>er</sup>, meurt en 1201. Les comtes palatins sont ensuite les ducs de Méranie, venus de l'Empire. Le comte Othon II, mort en 1234, est enterré à l'abbaye de Langheim, où il est figuré par un gisant portant la couronne comtale et la main de justice.

Mathilde de Sarrebruck († 30 août 1274)	<i>Anno Domini MCCLXXIV, III kal. septembris obiit Mathildis Domina Montisfalconis et comitissa Sarrae Pontis. Cujus anima requiescat in pace. Amen</i> <sup>76</sup> .
Richard de Montfaucon († 5 août 1277)	<i>Anno Domini MCCLXXVII, non. augusti, obiit Richardus de Monte Falconis, canonicus hujus ecclesiae, cujus anima requiescat in pace. Amen</i> <sup>77</sup> .
Amédée III de Montfaucon († 14 novembre 1279)	<i>Anno Domini MCCLXXIX, XVIII kalendas decembris obiit Amedeus de Montebeligardo, dominus Montisfalconi. Cujus anima requiescat in pace. Amen</i> <sup>78</sup>
Marguerite de Châteauvillain († 25 octobre 1286)	<i>Anno Domini MCCLXXXVI, octavo kalendas novembris, obiit Margareta de Castrovillani, domina Montisfalconis. Cujus anima requiescat in pace. Amen</i> <sup>79</sup> .
Jean de Montbéliard († 8 septembre 1306)	<i>Anno Domini MCCCVI, VI idus septembris obiit Joannes de Montebeligardo, dominus Montisfalconis. Cujus anima requiescat in pace. Amen</i> <sup>80</sup> .

#### Épithames des sires de Montfaucon

par la présence d'une grande croix sculptée : *supra quam est insculpta una crux magna*. Le chanoine Étienne de Bourgogne († 1299) est figuré avec ses vêtements sacerdotaux, comme le rapporte Jules Chifflet : « (i)l est représenté sur sa tombe avec ses habits ecclésiastiques, mais l'inscription qui estoit autour a esté enlevée aussi bien que les deux escus des armes de ses pere et mere à la façon de ce temps là »<sup>81</sup>. Il semble qu'il s'agisse non d'une figuration en relief mais d'une gravure. En 1674 en effet il est fait mention de « la figure entaillée sur sa tombe, où il paraît revêtu de ses habits sacerdotaux »<sup>82</sup>. Sur le tombeau du chanoine Simon de Vienne se trouvaient deux écus, aux armes de Vienne, avec le bâton de Pymont,

76. GAUTHIER J., « Épithames inédites... », *Annuaire du Doubs*, 1900, p. 36, n° 5.

77. *Idem, ibidem*, p. 36, n° 6.

78. *Idem, ibidem*, p. 36, n° 7.

79. *Idem, ibidem*, p. 36, n° 8.

80. *Idem, ibidem*, p. 36, n° 9.

81. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 1, f° 103.

82. CLERE H., *Les casati...*, *op. cit.*, p. 63.



Tombeau du comte Renaud III de Bourgogne (dessin de Chifflet)

et de Bourgogne <sup>83</sup>. Celui de Jean de Montbéliard († 1306), seigneur de Montfaucon, comprend aussi un écu peint aux armes du défunt.

Par l'emploi de l'écrit et de l'image, la présence des morts est ainsi signalée au sol de façon visible. C'est même tout l'espace environnant qui sert à monumentaliser le souvenir. Sur la tombe du comte Gérard de Vienne brûle la flamme d'une lampe à huile, entretenue par une rente fondée en 1184 par le fils du défunt,

---

83. GAUTHIER J., « Recueil des inscriptions... », *Mémoires de l'Académie de Besançon*, p. 330, n° 12.

Gaucher V, sire de Salins <sup>84</sup>. Après l'incendie de 1349 et la reconstruction de la cathédrale, des fresques plusieurs fois remaniées représentent les comtes. Au XVI<sup>e</sup> siècle, ils sont figurés sous les traits des chevaliers de la Table ronde. Vers 1664, Joseph-Étienne Baudot († 1684) peint, à la demande de Jules Chifflet, huit des *casati*, en pied, portant armure, cuirasse, mais aussi longue robe rouge bordée d'hermine, tunique bleu de ciel sur chausses rouges et vêtements de prélat officiant <sup>85</sup>.

### L'ENTRETIEN DE LA *MEMORIA*

Le souci d'entretenir la *memoria*, c'est-à-dire le souvenir des défunts, rend compte de l'élection de sépulture à Saint-Étienne. La cathédrale se révèle particulièrement adaptée à l'évolution du cérémonial de la commémoration.

### Échapper à l'oubli

Les noms des *casati* sont inscrits sur les listes, nécrologes et obituaires, destinés à garder la mémoire des morts <sup>86</sup>. À partir du début du XII<sup>e</sup> siècle, les chanoines bisontins y consignent les largesses consenties par les défunts et la date de leur commémoration. Chaque jour, à la suite de l'office de Prime ou parfois après les Matines, les chanoines assemblés au chapitre rappellent la mémoire des défunts, lorsqu'est faite la lecture de ces noms inscrits au nécrologe <sup>87</sup>. En

84. « Canonici autem, in memoriam hujus elemosine (...) et lampadem super ejusdem super tumulum igne et oleo accensam apponi promiserunt » ; cf. LOCATELLI R., BRUN D., DUBOIS H., *Les salines de Salins au XIII<sup>e</sup> siècle, Cartulaire et livre des rentiers* (cité désormais : *Cartulaire de Salins*), Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1991, n° 251, p. 259.

85. Ces tableaux mesurant 1,82 m x 0,92 m sont d'abord suspendus aux piliers du chœur, puis transférés dans la salle capitulaire. En 1789, ils sont vendus comme biens nationaux et achetés par l'abbé Pélier ; au XIX<sup>e</sup> siècle, ils sont légués à l'Hôtel de ville par un maire, le baron Daclin. Ils sont aujourd'hui conservés au Musée Granvelle. Tous portent dans la partie inférieure l'écu aux armes de Jules Chifflet.

86. Sur le modèle du Livre de Vie de la Bible, faire inscrire son nom dans un livre conservé par une église aussi vénérable que l'est Saint-Étienne constitue sans doute une manière de se glisser au nombre des élus. Le mot *memoria* peut renvoyer à une notice ou à un écrit : *noticia seu memoria* ; cf. LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres. Le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège), XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1997, p. 125. Ni *Obituarium* ni *necrologium* ne sont des termes médiévaux. Le nécrologe à l'origine est destiné à la récitation des noms des défunts pendant les prières, alors que l'obituaire constitue une liste des services anniversaires fondés pour les morts ; sur l'inadéquation de cette distinction, cf. MARCHANDISSE A., « L'obituaire du chapitre de Saint-Materne à la cathédrale Saint-Lambert de Liège », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 157, 1991, p. 20.

87. Cf. HUGLO M., « L'office de Prime au chapitre », dans *L'Église et la mémoire des morts dans la France médiévale. Actes de la Table ronde du CNRS du 14 juin 1982*, Paris, 1986 ; LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres, op. cit.*, pp. 104-105.



outre, l'emplacement des tombes s'y trouve souvent indiqué. Ainsi la notule relative au comte Othon I<sup>er</sup> († janvier 1201) fait-elle mention du lieu de sa sépulture : *Jacet dictus Otho in majori navi dicte ecclesie cum aliis comitibus* <sup>88</sup>. La localisation des tombes est donnée avec une précision variable. La formule commence par le verbe latin : *jacet*. Elle est ensuite plus ou moins développée. La plupart des emplacements sont indiqués de manière absolue ; ainsi ceux qui se rapportent à Amédée de Montfaucon († 1279) : « *Jacet dictus Amedeus in capella S. Maymbodi* » <sup>89</sup> ; à Étienne de Bourgogne († 1299) : « *Jacet in casali comitum* » <sup>90</sup> ; à Jacques de Joux, sire d'Abbans († 1405) : « *Jacet ante S. Vincentium* » <sup>91</sup> et à son descendant, Thomas Jouffroy († 1617) : « *Jacet in S. Stephano, in sepultura dominorum de Abbans* » <sup>92</sup>. D'autres notices signalent un élément repérable, comme une croix : « *Jacet dictus Richardus ante S. Vincentium, subtus tumba parva supra quam est insculpta una crux magna* » <sup>93</sup>. D'autres encore situent les sépultures de façon relative, par rapport aux autres parties de l'église ; ainsi le *casale* des comtes est-il localisé devant le clocher, à l'intérieur de l'église : « *Jacet in cimiterio comitum ante timpanarium intra ecclesiam* » <sup>94</sup>. En préservant ainsi leur nom et leur tombe de l'oubli, les *casati* se placent, dans la perspective du salut, dans un réseau de prières et de messes destinées à abrégier les peines du Purgatoire.

### *Memoria in orationibus*

Placés sur le circuit des processions des chanoines, près des portes et des autels, les tombeaux des vassaux privilégiés doivent à jamais rappeler ceux-ci aux prières quotidiennes et aux demandes de médiation auprès du Juge : « *Absolve, Domine, animam famuli tui ab omni vinculo delictorum* »... En outre, les *casati* bénéficient de prières particulières. Comme l'indique l'*ordo* du XIII<sup>e</sup> siècle, le déroulement de leurs obsèques oblige à suivre le rituel funéraire réservé aux membres du chapitre : « *Et si sepeliantur in cimiterio bisunt. statim cum ad noticiam pervenerit obitus eorum fit sicut de*

---

88. *Ibidem*, p. 11, n° 21.

89. *Ibidem*, p. 11, n° 23.

90. *Ibidem*, p. 70, n° 473.

91. *Ibidem*, p. 57, n° 346.

92. *Ibidem*, p. 102, n° 898.

93. *Ibidem*, p. 50, n° 307.

94. *Ibidem*, p. 32, n° 148.

uno canonico »<sup>95</sup>. Au son du glas, la levée du corps s'effectue en présence de toutes les communautés religieuses de la ville : « Primo pulsatur in utraque ecclesia et postea debet ire processio utriusque ecclesia usque ad portam per quam debet venire corpus cum cereis cruce et aque benedicta »<sup>96</sup>. Le corps est ensuite déposé en procession solennelle dans l'enceinte du chœur de l'église Saint-Étienne, après une station dans celui de Saint-Jean. Quatre absoutes sont effectuées, la quatrième de la main de l'archevêque. Pour les défunts comtes, le jour de la commémoration des Trépassés, une procession solennelle des chanoines du chapitre cathédral opère une station au *casale*<sup>97</sup>.

À cela s'ajoute la pratique des messes votives, accordées pour le salut de l'âme en échange d'une compensation matérielle versée en argent ou sous la forme d'une rente. En 1184, Gaucher V, sire de Salins, fait une donation à l'église Saint-Étienne, à la condition que les chanoines célèbrent une messe hebdomadaire pour l'âme de son père le comte Gérard et celles de ses ancêtres : « ... Canonici autem, in memoriam hujus elemosine, missam singulis ebdomadis feria IIa in eadem ecclesia pro predicti comitis G. et predecessorum meorum animabus celebrari (...) promiserunt »<sup>98</sup>. Étienne de Bourgogne, chanoine, donne une rente pour son anniversaire que l'on fera deux fois par an : « (...) Stephanus de Burgundia canonicus qui dedit nobis quinquaginta libras. Debent distribui pro anniversario suo bis in anno faciundo, scilicet presenti die 10 £ et in crastino B. Ambrosii 10 £. (...) »<sup>99</sup>. Les chanoines de Saint-Étienne perçoivent nombre de rentes assignées sur le puits de Salins, assignées par la famille comtale.

Les prières des chanoines sont à ce point recherchées que des anniversaires sont fondés à Saint-Étienne y compris par ceux dont la sépulture ne s'y trouve pas. En mars 1241, le comte Étienne lègue à cette église ses moulins de Souvans, près de la Loue, et précise que les revenus doivent en être distribués, le jour de son obit, aux

---

95. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. 98, f° 65v°.

96. *Ibidem*. Les funérailles d'un des leurs sont aussi pour les seigneurs l'occasion de se rassembler. La célébration de cette cérémonie donne à voir l'ordre social.

97. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. 98, f° 21. La station au cimetière des comtes précède celle qui est effectuée au cimetière des archevêques. Le premier archevêque inhumé à Saint-Étienne l'est en 1268.

98. *Cartulaire de Salins*, n° 251, p. 259.

99. *Documents inédits*, t. IX, p. 70, n° 473.

chanoines qui assisteront à l'office de son anniversaire <sup>100</sup>. Selon l'obituaire du chapitre, cent sous sont répartis entre les chanoines présents à cette occasion, cinquante autres le jour de la fête de Saint-Agapit <sup>101</sup>, cinquante encore à la fête de la Nativité de la Vierge et enfin quarante le jour anniversaire de la mort du comte Guillaume <sup>102</sup>. En août 1243, Jean de Chalon donne à son tour une rente de cent sous à percevoir sur son puits de Salins, en souvenir de son père. Les chanoines promettent en échange de l'associer aux bienfaits spirituels de leur église et de célébrer un anniversaire annuel et solennel pour le repos de son âme <sup>103</sup>.

Pour les *casati* inhumés à Saint-Étienne, le cérémonial des messes anniversaires appelle une procession et une absoute sur les tombes, qui se transforment ainsi en espaces de commémoration.

### *Memoria*, autels et chapellenies

Des le XII<sup>e</sup> siècle, des autels commémoratifs sont fondés à proximité des tombeaux des *casati*. Le premier, voué à saint Georges, est fondé par l'empereur Frédéric Barberousse et son épouse Béatrix, fille du comte Renaud III <sup>104</sup>. Selon Jules Chifflet, une inscription commémorait la fondation : « Fredericus imperator pro remedio animae suae et Beatricis conjugis ejus filiae Regnaldi comitis Burgundiae antecessorum suorum instituit duos capellanos ad presens altare sancti Georgii in hac ecclesia in qua idem Regnaldus in Domino requiescit » <sup>105</sup>. La chapelle est desservie par deux chapelains, pour l'entretien desquels l'empereur donne la seigneurie de La Villeneuve <sup>106</sup>. En 1210, Pierre de la Borde est l'un de ces chapelains <sup>107</sup>.

100. CHIFFLET P.-Fr., *Beatrix*, p. 108.

101. L'église Saint-Étienne de Besançon abrite les reliques de ce martyr.

102. CHIFFLET P.-Fr., *Beatrix*, p. 108 et pr. n° 85, p. 112.

103. *Cartulaire de Salins*, n° 115, p. 174.

104. *XVII kal. dec. : Ob. Beatrix, imperatrix, que duos capellanos ad altare instituit, pro cujus anima Fredericus imperator dedit nobis villam que dicitur Villa Nova ; Documents inédits*, t. IX, p. 78, n° 549 ; Bibliothèque municipale de Besançon, coll. Duvernoy, Ms. 77, f° 320 et 321.

105. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 2, f° 160.

106. En mars 1212, un mandement de l'évêque de Lausanne, visiteur apostolique, porte défense au chapitre de Saint-Étienne de toucher aux revenus de la seigneurie de La Villeneuve donnés à Saint-Étienne par les comtes de Bourgogne, avec charge de 16 £ estev. par an versées envers les chapelains de la chapelle Saint-Georges, jusqu'à ce que cette somme soit entièrement acquittée sous peine d'excommunication ; *ibidem*, coll. Duvernoy, Ms. 77, f° 322 et f° 355.

107. 1210 : donation faite par le doyen et chapitre de Saint-Étienne à Pierre de la Borde, chapelain de la chapelle Saint-Georges de la moitié du dortoir dudit chapitre, à charge pour lui

La comtesse Marguerite de Blois, veuve d'Othon I<sup>er</sup>, crée en 1202 un deuxième autel, dédié à saint Théodule, évêque de Sion, dont les reliques ont été offertes à la cathédrale Saint-Étienne par Othon I<sup>er</sup> 108. Il est consacré par Conrad de Scharfenberg († 1223), évêque de Spire, légat de Philippe de Souabe dans le comté de Bourgogne en 1202-1203. La comtesse donne pour l'entretien des deux chapelains le village de Geneuille et divers revenus. La fondation est confirmée en 1205 par le roi des Romains et par Jeanne, fille et héritière du comte Othon I<sup>er</sup> 109. Les desservants de la chapelle comtale doivent être prêtres ; ils sont choisis par les comtes, sur présentation du chapitre. L'obligation de résidence leur est signifiée en juillet 1227 110. En février 1256 (n. st.), l'un d'eux est Philippe de Scey, issu d'un lignage important de la région 111. En 1270, Guy de Scey, chapelain de la chapelle Saint-Théodule, échange sa charge contre la cure de Lizine, détenue par le curé Hugues ; la comtesse Alix notifie cet échange à la condition que Hugues se fasse promouvoir à l'ordre de prêtrise dans un délai de deux ans ; dans l'intervalle, la chapelle sera desservie par un prêtre 112. La fondation de Marguerite de Blois est elle aussi rappelée par une inscription : « Otho comes Burgundiae pro remedio animae suae et Margaritae ejus conjugis antecessorumque suorum comitum Burgundiae, qui in praesenti ecclesia requiescunt instituit duos capellanos ad praesens altare sancti Theodoli in qua idem Otho in Domino foeliciter requiescit. Animae eorum requiescant in pace. Amen » 113.

Selon Jules Chifflet, les deux autels comtaux se trouvaient placés sous le jubé, au point de jonction entre l'espace ecclésiastique et celui

*dy faire bastir une maison pour luy et ses successeurs chapelains de la chapelle* ; ADD, G 531, p. 93. Prêtre et chanoine de Saint-Étienne, Pierre de la Borde est actif jusqu'à la fin des années 1230. En septembre 1230, il achète des droits sur les grosses et menues dîmes de Fontain ; ADD, G 532. En août 1231, il est arbitre dans un litige opposant les chapitres de Saint-Jean et de Saint-Étienne au maréchal d'Empire, Guillaume ; ADD, G 532. En juillet 1238, il achète de nouveau des grosses dîmes ; ADD, G 532.

108. Cf. DUBUIS Fr.-O., « Saint Théodule, patron du diocèse de Sion et fondateur du premier sanctuaire d'Agaune », *Annales valaisannes*, 56, pp. 123-159. Théodule appartient au nombre des saints « empruntés » via un pontifical romano-germanique, diffusé dans tout l'Empire et copié à Besançon au XI<sup>e</sup> siècle ; cf. VREGILLE B. de, *Hugues de Salins*, p. 462.

109. ADD, G 531, p. 92<sup>v</sup> et p. 93 ; ADD, G 532, p. 169 ; *Documents inédits*, t. IX, p. 49, n° 300 ; Bibliothèque municipale de Besançon, coll. Duvernoy, Ms. 77, f° 388, f° 389 et f° 390.

110. ADD, G 531, p. 93<sup>v</sup>.

111. *Ibidem*.

112. *Ibidem*.

113. GAUTHIER J., « Recueil des... », *Mémoires de l'Académie de Besançon*, p. 368, n° 202.

des laïcs, comme l'indiquent les inscriptions relevées par lui : « Ces deux inscriptions suivantes estoient cy devant sur le jubé ancien de l'église Saint Estienne de Besançon à l'endroit des deux autels qui estoient soubz ledit jubé et qui présentement sont soub le nouveau »<sup>114</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'autel Saint-Théodule est orné d'un tableau. Due au peintre Jan van de Venne et achevée aux Pays-Bas en 1629, l'œuvre figure un miracle accompli par le saint : une grappe de raisin procure un jus si abondant qu'il emplit un tonneau, lequel est frappé des armes des Chifflet. En 1647, le tableau est envoyé par Jules Chifflet depuis les Pays-Bas à l'un de ses frères, Jean, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon. Une délibération capitulaire du 20 novembre 1647 signale son arrivée. Le 19 février 1648, le chanoine Chifflet reçoit l'autorisation de le déposer dans la chapelle comtale et d'y faire graver, en lettres d'or, son nom et celui des princes fondateurs de l'autel<sup>115</sup>.

À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, deux chapelles dédiées à la Vierge et à saint Étienne sont fondées par Étienne de Bourgogne, frère du comte Othon IV. Il donne à chacun des deux desservants 6 £ de rente sur son puits de Salins<sup>116</sup> ; deux messes quotidiennes doivent être célébrées pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs. Les Montfacon fondent aussi une chapellenie, pour laquelle une rente est assignée sur le sel de Salins ; il en est fait mention dans les comptes de la saline, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : « Sus les 584 £ que le sires de Monfacon et Gautier ses freres hont a Salins ou puis des hoirs le conte, print li prestres au signour de Monfacon et Gautier ses freres 16 £ pour servir I alter au Saint Estene de Bessencon por lor pere, por lor mere et por lor meinies (...) »<sup>117</sup>.

---

114. Pour les inscriptions cf. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Chifflet 2, f° 160v°. GAUTHIER J., « Recueil des inscriptions de la cathédrale Saint-Étienne de Besançon, compilé par Jules Chifflet, abbé de Balerne (1659) », *loc. cit.*, p. 368, n° 202. Le premier jubé est détruit en 1623 et remplacé par un nouveau, aux frais des Archiducs Albert et Isabelle.

115. Ce tableau se trouve aujourd'hui à la cathédrale Saint-Jean. Cf. *Peintures flamandes des églises comtoises XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, Franche-Comté*, coll. Itinéraires du patrimoine, éd. Association pour la Promotion et le Développement de l'Inventaire comtois, 1999, pp. 26-27.

116. ADD, G 531, p. 94 ; *Documents inédits*, t. IX, p. 70, n° 473. En 1317, les deux prêtres sont Hugues de Montbozon et Guillaume de Château-Chalon. Cf. 15 octobre 1317 : quittance d'Hugues de Montbozon, pour la chapellenie de Saint-Étienne de Besançon, *fondée pour mons. Étienne de Bourgogne, que Dieu absolve* ; 17 octobre 1317 : quittance de Guillaume de Château-Chalon, chapelain de la chapellenie fondée à Saint-Étienne pour Étienne de Bourgogne ; Archives départementales du Pas-de-Calais, A 357. Hugues est toujours chapelain en septembre 1321 ; cf. Annexe, *infra*.

117. *Cartulaire de Salins*, n° 292 bis, p. 287.

La célébration continue des offices divins près des tombeaux des *casati* attire vite d'autres sépultures. Les registres portent mention de telles inhumations : « jacet juxta altare comitum »<sup>118</sup> ; « jacet ante capellam S. Theodoli »<sup>119</sup>. Pour ne pas gêner la liturgie, certaines tombes sont établies à proximité des autels, mais entre des piliers : « jacet inter duo pilaria circa altare S. Theodoli »<sup>120</sup> ; « jacet inter duo pilaria prope altare S. Theodoli »<sup>121</sup>.

Ainsi, tout se passe comme si la cathédrale semblait, de façon durable, adaptée au culte des morts, aux messes multiples et perpétuelles et aux processions jusqu'aux tombeaux. Certains seigneurs, bien qu'ils ne soient pas du nombre des *casati*, émettent le vœu d'être inhumés dans la cathédrale au pied de la chapelle qu'ils ont fondée. Pour ceux qui ne disposaient pas de ce droit, de telles fondations deviennent le moyen d'obtenir une inhumation dans l'église. En décembre 1278, Jacques d'Arguel, damoiseau, déclare dans son testament élire sa sépulture à Saint-Étienne où il fonde un anniversaire, donnant cent sous au chapelain de l'autel qu'il a construit à côté de la tombe de son père : « sepulturam meam eligo in ecclesiam bisuntina sancti Stephani juxta patrem meum et do et lego centum solidatas terre ad usum capellani altaris quod edificabitur de novo in capella quam construi jam cepio ubi pater meus tumulatus est »<sup>122</sup>. En 1288, Amédée, seigneur d'Arguel, élit sa sépulture à l'église Saint-Étienne de Besançon où il veut être enterré en la chapelle de Guyot son père<sup>123</sup>. En 1276, le chevalier Guillaume de Scey est

118. *Documents inédits*, t. IX, p. 34, n° 176 (en 1358).

119. *Ibidem*, p. 92, n° 689 (en 1475). Cf. aussi Odet de Nant, chanoine et archidiacre de Luxeuil (mort vers 1403), dont la tombe est située près de l'autel des comtes de Bourgogne ; GAUTHIER J., « Recueil des inscriptions de la cathédrale Saint-Étienne de Besançon, compilé par Jules Chifflet, abbé de Balerne (1659) », *Mémoires de l'Académie de Besançon*, p. 335, n° 40.

120. *Documents inédits*, t. IX, p. 91, n° 675, (en 1464).

121. *Ibidem*, p. 92, n° 702 (en 1483).

122. ADD, G 531, f° 289 ; publié le samedi 28 juin 1287. Les ossements de Jacques ne sont finalement pas placés dans cette tombe, comme l'indique cette mention du testament de Pierre d'Arguel, frère de Jacques et trésorier du chapitre, en 1291 : *Sepulturam meam eligo in ecclesia beati Stephani bisuntina volens inumari ibidem cum patribus et antecessoribus meis adiciens etiam quod ossa domini Jacobi quondam fratris mei aponantur una nobiscum in ecclesia predicta Sancti Stephani cum expensis executorum meorum* ; ADD, G 235.

123. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms. Boisot 1209, f° 63. L'épithaphe d'Amédée d'Arguel, chevalier († 15 mars 1290, n. st.) se trouve dans la nef : *Anno Dni M CCLXXXIX idibus martii obiit d(omi)nus Amedeus miles d(omi)n(u)s de Arguello. Anima ejus requiescat in pace. Amen* ; GAUTHIER J., « Recueil des inscriptions de la cathédrale Saint-Étienne de Besançon, compilé par Jules Chifflet, abbé de Balerne (1659) », *Mémoires de l'Académie de Besançon*, p. 329, n° 8. Le 15 septembre 1323, Jeanne de Pesmes, épouse de Guillaume d'Arguel, teste et élit sa sépulture en l'église de Saint-Étienne de Besançon, à côté du seigneur

inhumé dans le cloître de la même église <sup>124</sup>. Les Scey y ont dès lors un tombeau lignagier, comme le montre la notice suivante : « IX kal. oct. Dom. Petrus Propheta. – Jacet in claustro S. Stephani, juxta tumulum heredum de Ceys » <sup>125</sup>. La cathédrale exerce ainsi une attraction croissante. Ce dont témoigne aussi l'inhumation de Guillaume de la Tour († 20 août 1268), le premier archevêque de Besançon enterré à Saint-Étienne, dans la chapelle Saint-Nicolas qu'il a fondée. Le tombeau épiscopal comprend une table de bronze, supportée par quatre colonnes de pierre, couvertes d'ornements gothiques ; un gisant représente l'archevêque vêtu de ses habits pontificaux et tenant sa crosse appuyée sur un dragon qui en mord le bout <sup>126</sup>. L'église Saint-Étienne, et en particulier la chapelle Saint-Agapit, devient ensuite le lieu par excellence des inhumations épiscopales.

L'inhumation des *casati* dans la cathédrale Saint-Étienne est révélatrice de la puissance d'attraction ininterrompue de ce sanctuaire. C'est aussi l'identité de chaque *casatus* et sa place au sein du groupe des nobles qui se trouvent confirmées à sa mort. L'inhumation dans un tel contexte religieux conduit à intégrer le défunt dans une dimension spatio-temporelle extrêmement privilégiée. En retour, les *casati* deviennent partie prenante de cette dimension et reçoivent un bénéfice de cette intégration. Offrant la médiation des saints dont elle abrite les reliques et celle de la communauté canoniale, l'église se montre en outre particulièrement adaptée à l'évolution du rituel de commémoration, décliné à partir du XIII<sup>e</sup> siècle en messes multiples et en processions jusqu'aux tombeaux. À ce moment, non seulement les *casati* mais aussi une partie de l'aristocratie et du haut clergé obtiennent d'y reposer, le chœur de la cathédrale primitive devenant le sanctuaire des archevêques bisontins. L'ensevelissement dans l'église Saint-Étienne reste ainsi réservé à une minorité privilégiée, celle qui gravite auprès du chapitre et du prélat.

---

Amédée d'Arguel, père de son mari ; elle y est inhumée le *jeudi devant Passion Saint Mathie apostre l'an M. CCC. XX. et trois* ; *ibidem*, p. 331, n° 18.

124. Cf. GAUTHIER J., « Recueil des inscriptions... », *loc. cit.*, p. 328, n° 3.

125. *Documents inédits*, t. IX, p. 134, n° 1446

126. CHIFFLET J.-J., *Vesontio, op. cit.*, II<sup>e</sup> partie, p. 279.

**Annexe**

Archives départementales du Pas-de-Calais, A 400/26

Quittance de Hugues de Montbozon, chapelain de la chapellenie fondée à Saint-Étienne par Étienne de Bourgogne († 1299), 16 septembre 1321

« Je messire Hugues de Momboson, prestes, chapelains de la chapelenie sire Esteyne de Bourgoine fondée en l'glise Saint-Esteyne de Besancon, fais savoir a touz que je ai ahu et recehu des deniers de noble dame madame la contesse d'Artoys et de Bourgoine par la main Jehan de la Chapele son tresorier de Bourgoine seix livres d'estevenens que on me doit pour la dite chapelenie dou dit sire Esteyne de Bourgoine cui Deux assoille pour le terme de l'Exaltation Sainte Croiz <sup>127</sup> novelement passée dou quel terme je me tien pour bien paieez et de touz les autres termes par devant ceste de tout le temps pessee que li diz Jehanz ai estei trasorier de ma dicte dame. En tesmoignaige de laquel chose, je en ai donei au dit Jehan ceste letre ouverte saallee de mon seel, faite et donee le mecredi apres la dessus dite Exaltacion Sainte Croiz, l'an de grace mil trois cenx et vint et hun » <sup>128</sup>.

---

127. 14 septembre.

128. Tous mes remerciements à Jacky Theurot qui m'a offert ce texte et sa transcription.